

**Préparations 2009 - 2010 envisagées par le CNFPT  
aux concours et examens professionnels  
de la fonction publique territoriale**

# Recensement 2009 - 2010

**Quatre dates limites d'inscription :  
voir détail page 5  
Les dispositifs par internet :  
voir page 3**

**ATTENTION URGENT : Administrateur voir « tiré à part »**

**N.B. : Les préparations seront mises en place par le CNFPT sous réserve d'inscriptions suffisantes.**



## *Un recensement par an, mais des diffusions complémentaires possibles Quatre dates limites d'inscription*

La programmation pluriannuelle des concours et examens professionnels des centres de gestion et du CNFPT nous permet d'anticiper la programmation des préparations aux concours et examens professionnels et d'effectuer un recensement dit "annuel" des inscriptions à ces préparations.

**Cependant des modifications de calendrier toujours possibles et les évolutions éventuelles peuvent nous conduire encore en 2009 à recourir à des diffusions complémentaires.**



**Aussi, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site régional, ce moyen de diffusion pouvant être choisi pour communiquer des informations ponctuelles ou recenser des inscriptions en urgence.**

### *Les tests*

La délégation régionale poursuit pour les préparations aux concours de catégorie A et B, la démarche de mise en place de tests préalables à l'entrée dans les dispositifs, initiée en Bretagne conformément aux orientations nationales. Des tests pourront également progressivement être mis en place pour les catégories C.

En tout état de cause des tests préalables sont obligatoires pour les préparations organisées au niveau national.

### *Les personnels sous contrat de droit privé*

Toute personne justifiant d'un contrat aidé de droit privé avec une collectivité a la possibilité de s'inscrire sur les préparations aux concours proposées aux agents statutaires ou contractuels de droit public, sous réserve d'une prise en charge financière par la collectivité.

La tarification qui sera appliquée aux nouveaux bénéficiaires de contrats aidés de droit privé a été définie par référence à la délibération du Conseil d'administration du CNFPT n° 04/11 en date du 11/02/04. Elle est de 45 euros par jour et par stagiaire (sans remboursement de frais de déplacement ni de restauration).

### *L'inscription*

Les bulletins d'inscription sont téléchargeables sur le site régional du CNFPT

[www.bretagne.cnfpt.fr](http://www.bretagne.cnfpt.fr)

Aller dans « AGENT » ou « COLLECTIVITÉ » - Les préparations aux concours et examens professionnels – Les préparations 2009 – 2010 – puis sur la droite, téléchargement des bulletins classés par date limite d'inscription (voir page 5 de la circulaire).

**Attention : le bulletin d'inscription est différent pour chaque préparation.** Il prévoit dorénavant un verso optionnel « valant convention pour l'exercice du droit individuel à la formation » DIF.

La collectivité doit faire deux photocopies du bulletin d'inscription valant convention (un exemplaire est remis à l'agent, un exemplaire est à conserver par la collectivité). Le CNFPT ne délivrera pas de copie.

Pour plus d'éléments, voir la fiche d'information sur le DIF : page d'accueil sur site [www.bretagne.cnfpt.fr](http://www.bretagne.cnfpt.fr) dans les brèves d'actualité « Réforme de la formation professionnelle : télécharger les fiches pratiques »

# Les dispositifs de préparation par internet

## Les dispositifs de préparation exclusivement en ligne aux examens professionnels

↪ Les examens professionnels concernés en 2009/2010 :

- examen professionnel d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe
- examen professionnel d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe,
- examen professionnel de rédacteur

↪ Pour chacun de ces dispositifs :

- supports méthodologiques en ligne concernant les 2 épreuves,
- 2 devoirs en ligne avec correction individualisée retournée par courrier,
- le bulletin d'inscription est téléchargeable en même temps que le sujet de devoir.

↪ Les calendriers et le chemin à suivre :

Calendriers : voir détails sur le site de la délégation en décembre 2009

Le chemin à suivre sur le site [www.bretagne.cnfpt.fr](http://www.bretagne.cnfpt.fr)

Cliquer sur "agent" ou "collectivité", puis sur la rubrique "préparation aux concours et examens professionnels " puis sur "les dispositifs de formation à distance", puis sur la formation qui vous intéresse.

Vous pourrez également, si vous le souhaitez, y télécharger le(s) support(s) méthodologique par anticipation.

## Les dispositifs de formation à distance avec accompagnement des stagiaires

↪ Les concours concernés :

- technicien supérieur territorial externe (organisation interrégionale)
- lieutenant de sapeurs pompiers professionnels interne (organisation nationale)

Ces deux dispositifs ont été construits sur le même modèle.

Ils proposent différentes méthodes de formation : prise de connaissance guidée du cours et questionnement, exercices d'entraînement, auto-évaluation avec corrigés en auto-formation assistée. Echanges téléphoniques, retours d'expériences, mises en situation.

Ils prévoient des situations de formation à distance connectées à un site internet, des situations d'auto-formation individuelle à distance « papier crayon », et des situations de formation collective en présentiel ou regroupements. Ils supposent un accompagnement à distance par un formateur et un tuteur.

↪ Le calendrier

Il sera communiqué ultérieurement aux stagiaires suite à leur inscription.

# Les exigences des préparations aux concours

## L'après concours – L'assurance des stagiaires

### Les exigences des préparations aux concours

- ❑ Les préparations peuvent nécessiter :
  - **des regroupements interrégionaux ou nationaux** (pour lesquels le CNFPT ne rembourse pas les frais de déplacement et d'hébergement),
  - voire, en complément, des stages de formation continue (même avant le démarrage des préparations).
    - ➔ Se reporter au programme des actions de formation.
    - ➔ Se renseigner auprès du service régional de préparation aux concours ou des antennes territoriales.
- ❑ **L'attention des candidats est appelée sur le fait que les enseignements proposés sont en eux-mêmes insuffisants pour déboucher sur une réussite aux examens et concours s'ils ne s'accompagnent pas d'un travail personnel régulier et assidu.**
- ❑ **L'inscription à une préparation constitue un engagement tripartite** - De la part de l'agent qui s'inscrit - De la part de la collectivité qui autorise l'inscription - De la part du CNFPT
- ❑ **L'inscription à une préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant**

### L'après concours

- ❑ La réussite à un concours peut signifier la mobilité géographique, un changement de service...
- ❑ La réussite au concours entraîne l'inscription sur une liste d'aptitude valable trois ans, à la condition d'en demander le renouvellement à la fin de la 1ère année.
- ❑ La loi du 19 février 2007 reconnaît aux agents territoriaux l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie.

A ce titre, elle réforme considérablement les formations à caractère statutaire et obligatoire, en instituant pour toutes les catégories d'agents (A, B et C) les formations dites « d'intégration » et « de professionnalisation ».

La formation d'intégration intervient avant la titularisation. Elle est complétée par une formation appelée « de professionnalisation dans le premier emploi » qui est à effectuer dans les deux ans suivant la nomination.

Des formations de professionnalisation obligatoires et récurrentes tout au long de la carrière sont également instaurées.

Voir les fiches d'information sur le site régional du CNFPT [www.bretagne.cnfpt.fr](http://www.bretagne.cnfpt.fr) sur la page d'accueil dans les brèves d'actualité « Réforme de la formation professionnelle : télécharger les fiches pratiques » : Les nouvelles réformes statutaires : ..... 2 fiches.

### L'assurance des agents en préparations

Le CNFPT a souscrit une police d'assurance destinée à protéger les bénéficiaires des actions de formation du CNFPT :

**Sont couverts** : les dommages causés aux tiers par les stagiaires, ainsi que les accidents dont ils seraient eux-mêmes victimes soit pendant les stages, soit pendant le trajet de leur domicile ou lieu de travail, au lieu du stage (hormis dans le cas d'utilisation d'un véhicule personnel).

La jurisprudence de la Cour de Cassation considère les accidents de trajet du domicile au lieu du stage comme des accidents du travail.

**Sont exclus** : la couverture des dommages éventuels causés aux véhicules des stagiaires ou aux stagiaires eux-mêmes qui utilisent leur voiture personnelle pour se rendre au stage. Ceci implique que les stagiaires utilisant leur véhicule personnel contractent une assurance adéquate.

Les dommages matériels devront être indemnisés par l'assureur "Auto" de l'intéressé. Le CNFPT n'instruira le dossier qu'à titre conservatoire et n'interviendra que si l'accidenté rencontre des difficultés dans le remboursement de ses frais par son assurance. L'assurance du CNFPT se réserve le droit d'intervenir dans le remboursement des frais médicaux seulement après épuisement de toutes les autres garanties contractuelles.

# Préparations aux concours et examens professionnels

## Recensement 2009 – 2010

Date limite d'inscription	Préparations
<b>23 mars 2009</b>	<b>Concours</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- Ingénieur interne</li> <li>- Contrôleur de travaux</li> <li>- Attaché de conservation</li> <li>- <b>ATSEM *</b></li> <li>- <b>Auxiliaire de soins *</b></li> </ul> <p><i>* (Le recensement a déjà été effectué et les inscriptions sont closes depuis le 15 septembre 2008. Nous accepterons de nouvelles inscriptions dans la limite des places disponibles)</i></p>
	<b>Examens professionnels</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôleur de travaux principal</li> <li>- Contrôleur de travaux promotion interne</li> <li>- Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- <b>Educateur chef de jeunes enfants *</b></li> </ul> <p><i>* (Le recensement a déjà été effectué et les inscriptions sont closes depuis le 15 septembre 2008. Nous accepterons de nouvelles inscriptions dans la limite des places disponibles)</i></p>
<b>15 juin 2009</b>	<b>Concours</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénieur en chef</li> <li>- Ingénieur externe</li> <li>- Technicien supérieur externe (prolongation d'inscription)</li> <li>- Conservateur du patrimoine</li> <li>- Conservateur de bibliothèque</li> <li>- Infirmier</li> <li>- Puéricultrice cadre de santé</li> </ul>
	<b>Examens professionnels</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attaché principal</li> <li>- Examen d'intégration des secrétaires de mairie dans le cadre d'emplois des attachés</li> <li>- Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe</li> <li>- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe</li> <li>- Adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- Puéricultrice cadre supérieur de santé</li> </ul>
<b>15 septembre 2009</b>	<b>Concours</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attaché</li> <li>- Rédacteur</li> </ul>
	<b>Examens professionnels</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédacteur</li> </ul>
<b>15 décembre 2009</b>	<b>Concours</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Infirmier cadre de santé</li> <li>- Assistant médico-technique</li> <li>- Assistant socio-éducatif</li> </ul>
	<b>Examens professionnels</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- animateur chef</li> </ul>

## Date limite d'inscription : 23 mars 2009

PRÉPARATIONS ET RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	ORGANISATION ENVISAGÉE PAR LE CNFPT
<b>CONCOURS</b>	
<p><b>Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe</b> (interne : 1 an de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours)</p> <p>(concours 17 mars 2010)</p>	<p><b>Dispositif d'environ 15 jours en cours hebdomadaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau numérique : <b>5 jours</b></li> <li>- Français : <b>5 jours</b></li> <li>- Méthodologie de l'entretien et environnement territorial : <b>2 à 3 jours</b></li> <li>- Bureautique : <b>1 jour</b></li> <li>- Entraînement à l'entretien avec le jury (admissibles uniquement) : <b>1 jour</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir d'octobre 2009</p>
<p><b>Ingénieur territorial interne</b></p> <p>Justifier au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B</p> <p>(concours prévisible en 2011)</p>	<p><b>Dispositif d'environ 50 jours sur 1 an et demi</b> à Rennes (et Brest si effectifs suffisants) (susceptible d'évolution)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Acquisition de connaissances :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avec des cours de <b>2 jours tous les 15 jours</b> (à Rennes)</li> </ul> </li> <li>- <b>Entraînement aux épreuves écrites</b> avec contrôles, concours blancs et corrections <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le dispositif breton</li> <li>- et regroupements nationaux de préparation à concours (sans remboursement de frais de déplacement ou d'hébergement) pour l'épreuve de projet → <b>offre nationale relayée dans le cadre de la préparation par la délégation régionale.</b></li> </ul> </li> <li>- <b>Entraînement à l'oral</b> (admissibles uniquement) : <b>1 jour</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de fin 2009 ou janvier 2010</p>
<p><b>Contrôleur de travaux interne :</b></p> <p>(agent de maîtrise comptant 4 ans de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours pour moitié des postes au concours interne)</p> <p>ou</p> <p>(4 ans de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours pour autre moitié des postes au concours interne)</p> <p>(concours 19 janvier 2010)</p>	<p><b>Dispositif d'environ 10 jours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éléments de méthodologie en vue du rapport technique : <b>4 jours</b></li> <li>- Apport de connaissances et devoirs dans l'option : regroupements régionaux, interrégionaux ou nationaux : <b>4 jours</b></li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de juin ou septembre 2009</p>
<p><b>Attaché de conservation du patrimoine</b> (4 ans de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours) (1)</p> <p>(concours 20 janvier 2010)</p>	<p><b>Dispositif d'environ 12 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie et entraînement aux épreuves écrites: <b>10 jours</b> (commentaire et note de synthèse) (correction de devoirs dans la spécialité par correspondance)</li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'oral (admissibles uniquement) : <b>2 jours</b></li> </ul> <p><b>Tests préalables nationaux obligatoires en avril</b></p> <p>Date prévisionnelle : à partir de mai ou juin 2009</p>
<p><b>Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe</b></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance</p> <p>(concours 21 octobre 2009)</p>	<p><b>Dispositif de 6 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie et entraînement au QCM relatif au fonctionnement des collectivités locales, et à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité : <b>4 jours</b></li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury (admissibles uniquement) : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de septembre 2009</p>

<p><b>Auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe</b> Ouvert aux candidats titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide soignant <i>ou</i> du diplôme professionnel d'aide soignant, <i>ou</i> du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique <i>ou</i> d'un titre ou diplôme homologué niveau V délivré dans une discipline à caractère médico-social</li> <li>- <i>ou</i> de l'examen de passage de 1<sup>ère</sup> année en 2<sup>ème</sup> année du diplôme d'État d'infirmier (après 1971) <i>ou</i> l'examen de passage du diplôme d'État d'infirmier de secteur psychiatrique (après 1979)</li> </ul> <p>(concours 21 octobre 2009)</p>	<p><b>Dispositif de 4 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel des consignes d'hygiène et de sécurité : <b>2 jours</b></li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury (admissibles uniquement) : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de septembre 2009</p>
<b>EXAMENS PROFESSIONNELS</b>	
<p><b>Examen professionnel de contrôleur de travaux principal</b> Ouvert aux contrôleurs de travaux justifiant de six années de services effectifs dans ce cadre d'emplois.</p> <p>(examen 19 janvier 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 6 à 7 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie et entraînement à la note de synthèse portant sur une situation à caractère professionnel : <b>4 à 5 jours</b></li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'oral : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de novembre 2009</p>
<p><b>Examen professionnel de contrôleur de travaux promotion interne</b> Ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et aux fonctionnaires du cadre d'emploi des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins dix ans de services effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans leur cadre d'emplois.</p> <p>(examen 19 janvier 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 10 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éléments de méthodologie en vue de la résolution d'un cas pratique : <b>4 jours.</b></li> <li>- Rappel de connaissances et devoirs dans l'option : <b>4 jours</b></li> <li>- Méthodologie de l'entretien avec le jury (admissibles uniquement) : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de juin ou septembre 2009</p>
<p><b>Examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe</b> Ouvert aux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.</p> <p>(examen 13 janvier 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 8 jours</b> (à l'exclusion de l'épreuve pratique - la connaissance du métier est supposée acquise)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réappropriation des éléments de base nécessaires à la compréhension de la 1<sup>ère</sup> épreuve écrite (la connaissance du métier est supposée acquise) <ul style="list-style-type: none"> <li>· français : <b>2 jours</b></li> <li>· calculs/tableaux simples : <b>2 jours</b></li> </ul> </li> <li>- Révision des consignes générales d'hygiène et de sécurité : <b>2 jours</b></li> <li>- Préparation à l'épreuve orale : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de juin ou septembre 2009</p>
<p><b>Examen professionnel d'éducateur chef de jeunes enfants</b> Ouvert aux éducateurs de jeunes enfants ayant un an d'ancienneté dans le 8<sup>ème</sup> échelon de leur grade et aux éducateurs principaux sans condition d'ancienneté, comptant trois ans de services dans le cadre d'emplois</p> <p>(examen 9 mars 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 9 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférences (éventuellement hors Bretagne) sur les services ou établissements de protection de l'enfance, le développement et l'épanouissement des enfants d'âge préscolaire, la protection de l'enfance : <b>3 jours</b></li> <li>- Méthodologie de l'épreuve de projet : <b>4 jours</b></li> <li>- Méthodologie de l'oral : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de novembre 2009</p>

## Date limite d'inscription : 15 juin 2009

PRÉPARATIONS ET RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	ORGANISATION ENVISAGÉE PAR LE CNFPT
<b>CONCOURS</b>	
<p><b>Ingénieur en chef</b> interne : justifier au 1er janvier de l'année du concours de 7 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie A)</p> <p>(concours 2 novembre 2010)</p>	<p><b>Dispositif national</b> (sous réserve d'évolution) comportant en alternance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des séances en présentiel sur 2 sites (région parisienne et Montpellier pour certaines options - sans remboursement de frais de déplacement ou d'hébergement)</li> <li>- un accompagnement à distance</li> </ul> <p><b>Les séances en présentiel visent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la méthodologie des épreuves 1 et 2</li> <li>- des conférences thématiques</li> <li>- des concours blancs</li> </ul> <p>soit au total en présentiel environ 12,5 jours</p> <p>Date prévisionnelle : à partir de janvier 2010</p> <p><b>Test préalable sélectif</b> Pour plus de précisions voir le site de l'INET <a href="http://www.inet.cnfpt.fr">www.inet.cnfpt.fr</a> rubrique « prépa concours A+ »</p>
<p><b>Ingénieur territorial externe</b> Diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat ou diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977 ou diplôme de géomètre expert délivré par l'Etat ou diplôme d'études supérieures spécialisées (voir Décret)</p> <p>(concours 14 avril 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 6 jours</b> <u>Cette préparation est destinée à favoriser la résorption de l'emploi précaire. Elle s'adresse en priorité aux personnels contractuels et aux auxiliaires.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation à l'épreuve de note sur dossier : <b>5 jours</b>.</li> <li>- Préparation à l'entretien avec le jury (admissibles uniquement) : <b>1 jour</b>.</li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de janvier 2010</p>
<p><b>Technicien supérieur territorial externe</b> Diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III</p> <p>(concours 15 septembre 2010)</p>	<p><b>Formation à distance par internet (FAD)</b> équivalent 12 jours .</p> <p>Cette préparation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 regroupements en présentiel.</li> <li>- Un travail à distance en majeure partie en situation de formation déconnectée.</li> <li>- Un temps de connexion sous internet.</li> </ul> <p>Elle suppose que le stagiaire dispose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un poste informatique connecté sous internet.</li> <li>- Un temps de formation dans la collectivité (équivalent 12 jours au total du dispositif).</li> <li>- Un lieu isolé (si possible) pour ce temps de formation.</li> </ul> <p>Elle prévoit un accompagnement à distance par un formateur et un tuteur.</p> <p>Date prévisionnelle : à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2010</p>
<p><b>Conservateur de bibliothèque</b> Interne : justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'au moins 7 ans de services publics effectifs</p> <p>(concours 17 juin 2010)</p>	<p><b>Dispositif national de 14 jours</b> (sous réserve d'évolution)</p> <p><b>Méthodologie et entraînement aux épreuves écrites</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 regroupements de 2 ou 3 jours à Issy les Moulineaux (sans remboursement de frais de déplacement ni d'hébergement) : <b>11 jours</b></li> <li>- 3 concours blancs d'une journée à Vannes : <b>3 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de novembre 2009 (à confirmer)</p> <p><b>Test préalable sélectif</b> Pour plus de précisions voir le site de l'INET <a href="http://www.inet.cnfpt.fr">www.inet.cnfpt.fr</a> rubrique « prépa concours A+ »</p>
<p><b>Conservateur du patrimoine</b> Interne : justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'au moins 7 ans de services publics effectifs</p> <p>(concours août 2010)</p>	<p><b>Dispositif national de 16 jours</b> (sous réserve d'évolution)</p> <p><b>Méthodologie et entraînement aux épreuves écrites</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 regroupements de 2 jours à Issy les Moulineaux (sans remboursement de frais de déplacement ni d'hébergement) : <b>10 jours</b></li> <li>- 3 concours blancs de 2 jours à Vannes : <b>6 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de décembre 2009 (à confirmer)</p> <p><b>Test préalable sélectif</b> Pour plus de précisions voir le site de l'INET <a href="http://www.inet.cnfpt.fr">www.inet.cnfpt.fr</a> rubrique « prépa concours A+ »</p>

<p><b>Infirmier</b> Ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'infirmier, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier  (concours 4 février 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 8 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport à partir d'un dossier portant sur une situation professionnelle : <b>4 jours</b></li> <li>- Cadrage réglementaire et institutionnel : <b>2 jours</b></li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury (admissibles uniquement) : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de novembre 2009</p>
<p><b>Puéricultrice cadre de santé</b> Concours interne sur titres ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins 5 ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.  (concours 11 mars 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 4 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadrage réglementaire et institutionnel : <b>2 jours</b></li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de janvier 2010</p>
<b>EXAMENS PROFESSIONNELS</b>	
<p><b>Examen professionnel d'attaché principal</b> Ouvert aux attachés justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché <i>Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions de nomination.</i>  (examen 13 avril 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 12 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie des épreuves et entraînement : <b>6,5 jours</b></li> <li>- Conférences thématiques : <b>3,5 jours</b></li> <li>- Entraînement à l'épreuve orale (admissibles uniquement) : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de décembre 2009</p>
<p><b>Examen professionnel sur épreuves d'intégration des secrétaires de mairie</b> Ouvert aux secrétaires de mairie justifiant d'au moins 2 ans de services effectifs dans le cadre d'emploi des secrétaires de mairie à la date de clôture des inscriptions à l'examen  (examen 13 avril 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 7 jours.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entraînement à la rédaction d'un rapport : <b>5 jours</b> (apports méthodologiques et mises en situation)</li> <li>- Entraînement à l'oral - méthodologie de l'épreuve : <b>2 jours.</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de fin 2009 – début 2010</p>
<p><b>Examen professionnel sur titres avec épreuves d'intégration des secrétaires de mairie</b> Mêmes conditions que ci-dessus et détenir - un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures - ou un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II suivant la procédure définie par le décret n°92-23 du 8 janvier 1992.  (examen 13 avril 2010)</p>	<p><b>Préparation à l'oral - méthodologie de l'épreuve : 2 jours</b></p> <p>Date prévisionnelle : 1<sup>er</sup> trimestre 2010</p>
<p><b>Examen professionnel d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe</b> Ouvert aux assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>e</sup> classe ayant un an d'ancienneté dans le 8<sup>e</sup> échelon de leur grade et les assistants qualifiés de conservation de 1<sup>ère</sup> classe sans condition d'ancienneté, comptant 3 ans de services dans le cadre d'emploi  (examen 25 mai 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 8 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie de la composition : <b>4 jours</b></li> <li>- Méthodologie de la note : <b>4 jours</b></li> </ul>
<p><b>Examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe</b> Ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>e</sup> classe ayant atteint le 7<sup>e</sup> échelon de leur grade et aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1<sup>ère</sup> classe sans condition d'ancienneté  (examen 25 mai 2010)</p>	<p>Date prévisionnelle : janvier 2010</p>

<p><b>Examen professionnel d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe</b>  Ouvrert aux adjoints territoriaux du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p> <p>(examen 18 mars 2010)</p>	<p><b><u>Dispositif en présentiel : 6 jours</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie de l'épreuve écrite de 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux... : <b>4 jours</b></li> <li>- Méthodologie de l'épreuve orale d'entretien : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de janvier 2010</p> <p><b><u>Dispositif en ligne par internet</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- supports méthodologiques en ligne concernant les 2 épreuves,</li> <li>- 2 devoirs en ligne avec correction individualisée retournée par courrier,</li> <li>- le bulletin d'inscription est téléchargeable en même temps que le sujet de devoir.</li> </ul> <p><b>Calendrier et chemin à suivre : voir page 3</b></p>
<p><b>Examen professionnel d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe</b>  Ouvrert aux adjoints territoriaux d'animation de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p> <p>(examen 23 mars 2010)</p>	<p><b><u>Dispositif en présentiel : 6 jours</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie de l'épreuve écrite de 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux... : <b>4 jours</b></li> <li>- Méthodologie de l'épreuve orale d'entretien : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de janvier 2010</p> <p><b><u>Dispositif en ligne par internet</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- supports méthodologiques en ligne concernant les 2 épreuves,</li> <li>- 2 devoirs en ligne avec correction individualisée retournée par courrier,</li> <li>- le bulletin d'inscription est téléchargeable en même temps que le sujet de devoir.</li> </ul> <p><b>Calendrier et chemin à suivre : voir page 3</b></p>
<p><b>Examen professionnel de puéricultrice cadre supérieur de santé</b>  Ouvrert aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales</p> <p>(examen 6 avril 2010)</p>	<p><b><u>Dispositif de 4 jours</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadrage règlementaire et institutionnel : <b>2 jours</b></li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de janvier 2010</p>

## Date limite d'inscription : 15 septembre 2009

PRÉPARATIONS ET RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCÈS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	ORGANISATION ENVISAGÉE PAR LE CNFPT
<b>CONCOURS</b>	
<p><b>Attaché territorial</b> Interne : 4 ans de services publics effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours</p> <p>(Objectif concours prévisible en novembre 2011)</p>	<p><b>Dispositif modulaire d'un total maximum pour l'agent de 41 jours</b> <b>Composé de</b> : acquisition de connaissances, méthodologie et concours blancs.</p> <p><b>Comprenant au choix de l'agent:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un module de méthodologie</b> (séances hebdomadaires à Rennes et à Brest. A Lorient ou Vannes éventuellement en fonction des inscriptions) concernant : note de synthèse, résumé, méthodologie de l'oral : <b>13 jours</b></li> <li>- <b>des modules concernant les épreuves écrites</b> (séances hebdomadaires, avec possibilité de regroupements régionaux) – <b>un seul choix possible</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>soit</b> institutions politiques et administratives de la France et de l'Union européenne : <b>15 jours</b></li> <li>▪ <b>soit</b> économie et finances de l'Etat: <b>15 jours</b></li> <li>▪ <b>soit</b> questions sociales : <b>15 jours</b></li> </ul> </li> <li>- <b>un module ouvert à tous d'introduction au droit</b> (vivement conseillé pour ceux qui choisissent les institutions politiques et administratives) : <b>7 jours</b></li> <li>- <b>des modules au choix concernant les épreuves orales</b> : <u>organisation interrégionale ou nationale</u> : <b>5 à 6 jours</b>. Inscription transmise par le CNFPT à la délégation organisatrice - <b>un seul choix possible</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>spécialité "administration générale"</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- finances</li> <li>- gestion administrative</li> <li>- droit civil</li> </ul> </li> <li>▪ <b>spécialité "gestion du secteur sanitaire et social"</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- institutions et droit social : programme couvert par les questions sociales.</li> <li>- institutions sanitaires et droit de la santé</li> <li>- économie et politiques sanitaires et sociales</li> </ul> </li> <li>▪ <b>spécialité "animation"</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- psychologie sociale</li> <li>- environnement juridique, social et culturel de l'animation</li> </ul> </li> <li>▪ <b>spécialité "analyste"</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion et traitement de l'information</li> </ul> </li> <li>▪ <b>spécialité "urbanisme et développement des territoires"</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- droit de l'urbanisme</li> <li>- droit public</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><b>Possibilité de ne choisir que les concours blancs (et leur correction) : total 5 jours</b></p> <p>Date prévisionnelle : à partir mars / avril 2010</p>
<p><b>Rédacteur territorial</b> Interne : justifier de 4 ans de services publics effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.</p> <p>(concours prévisible en septembre 2011)</p>	<p><b>Dispositif modulaire d'un total maximum pour l'agent de 26 jours comprenant au choix de l'agent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un module de méthodologie des épreuves</b> : note administrative, réponses à 3 à 5 questions, conversation avec le jury : <b>13 jours</b></li> <li>- <b>des modules juridiques d'acquisition de connaissances</b> <b>2 choix maximum possibles à effectuer par l'agent</b> : droit public (<b>6 jours</b>), législation sociale (<b>6 jours</b>), droit civil (<b>6 jours</b>), finances (<b>6 jours</b>), urbanisme (<b>4 jours</b>) <b>Soit au total pour l'agent selon son choix 12 jours ou 10 jours</b></li> <li>- <b>une mise en situation pour les admissibles</b> : <b>1 jour</b></li> </ul> <p><b>Possibilité de ne choisir que les concours blancs (et leur correction) : total 3 jours</b></p> <p>Date prévisionnelle : 2010 à préciser</p>

## EXAMENS PROFESSIONNELS

### Examens professionnels de rédacteur territorial

#### Deux examens professionnels sont prévus.

1. Un examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs qui sont chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants ou d'un établissement public local assimilé à une commune de moins de 2 000 habitants et qui justifient d'au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un cadre d'emplois de catégorie C, dont quatre ans accomplis au titre des missions précitées.

2. Un examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires de catégorie C qui comptent au moins dix ans de services effectifs, y compris la période normale de stage.

(examen 16 juin 2010)

#### Dispositif en présentiel de 6 jours

- Méthodologie de l'épreuve écrite : **4 jours**
  - Réponses à 3 à 5 questions (**examen 1**)
  - Note administrative (**examen 2**)
- Méthodologie de l'épreuve orale et entraînement : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de mars 2010

#### Dispositif en ligne par internet

- Supports méthodologiques en ligne concernant les 2 épreuves.
- 2 devoirs en ligne avec correction individualisée retournée par courrier.
- Le bulletin d'inscription est téléchargeable en même temps que le sujet de devoir.

**Calendrier et chemin à suivre : voir page 3**

## Date limite d'inscription : 15 décembre 2009

PRÉPARATIONS ET RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCÈS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	ORGANISATION ENVISAGÉE PAR LE CNFPT
<b>CONCOURS</b>	
<p><b>Infirmier cadre de santé</b> Ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, comptant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois d'infirmier territorial et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accomplis au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial.</p> <p>(concours 7 octobre 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 4 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadrage réglementaire et institutionnel : <b>2 jours</b></li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de juin 2010</p>
<p><b>Assistant médico-technique :</b> <b>Spécialité « Technicien qualifié de laboratoire » :</b> ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales, soit d'un DUT ou d'un BTS ou de tout autre diplôme ou titre homologué au niveau III ou à un niveau supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires. <b>Spécialité « Manipulateur d'électroradiologie » :</b> ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie, du BTS d'électroradiologie médicale ou du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.</p> <p>(concours 17 novembre 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 8 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport à partir d'un dossier portant sur une situation professionnelle : <b>4 jours</b></li> <li>- Cadrage réglementaire et institutionnel : <b>2 jours</b></li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de juin 2010</p>
<p><b>Assistant socio-éducatif</b> <b>Spécialité « Assistance de service social » :</b> ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, <b>Spécialité « Education spécialisée » :</b> ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, <b>Spécialité « Conseil en économie sociale et familiale » :</b> ouvert aux candidats du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale.</p> <p>(concours 7 octobre 2010)</p>	<p><b>Dispositif de 8 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport à partir d'un dossier portant sur une situation professionnelle : <b>4 jours</b></li> <li>- Cadrage réglementaire et institutionnel : <b>2 jours</b></li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : <b>2 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de juin 2010</p>
<b>EXAMENS PROFESSIONNELS</b>	
<p><b>Examen professionnel d'animateur chef</b> Ouvert aux animateurs ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon de leur grade et aux animateurs principaux sans condition d'ancienneté.</p>	<p><b>Dispositif de 7 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de note à partir d'un dossier : <b>4 jours</b></li> <li>- Cadrage réglementaire et institutionnel : <b>1,5 jours</b></li> <li>- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : <b>1,5 jours</b></li> </ul> <p>Date prévisionnelle : à partir de mai/juin 2010</p>

## Informations pratiques

Le bulletin d'inscription peut être retiré auprès de la délégation régionale du CNFPT ou de ses antennes. Il peut également être téléchargé sur le site internet de la délégation :

[www.bretagne.cnfpt.fr](http://www.bretagne.cnfpt.fr)

### **ATTENTION ! RAPPEL**

***L'inscription à une préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen professionnel, il convient de s'y inscrire spécifiquement aux dates impératives figurant sur le calendrier des concours et examens. Il est important de le rappeler aux agents.***

***POUR TOUS RENSEIGNEMENTS*** concernant les inscriptions, programmes, lieux d'implantation des préparations, ou pour être guidé dans votre orientation, ***CONSULTEZ*** la délégation régionale ou les antennes pédagogiques du CNFPT :

- ***Délégation régionale du CNFPT***  
Parc d'Innovation de Bretagne Sud  
C.P. n° 58 - 56038 VANNES Cedex  
☎ 02.97.47.71.00
  
- ***Antennes territoriales :***
  - Côtes d'Armor***  
3A rue Zénaïde Fleuriot  
22000 SAINT BRIEUC  
☎ 02.96.61.80.17
  
  - Finistère***  
ZI de Kergaradec  
60 avenue du Baron Lacrosse  
29850 GOUESNOU  
☎ 02.98.02.20.11
  
  - Ille et Vilaine***  
Village des Collectivités  
1 avenue de Tizé  
35230 THORIGNÉ FOUILLARD  
☎ 02.99.54.80.53
  
  - Morbihan***  
Parc d'Innovation de Bretagne Sud  
C.P. n° 58 - 56038 VANNES Cedex  
☎ 02.97.47.71.18